



Travail avec des bénévoles sur un projet audiovisuel en tant que société

Par **AntoineBooyo**, le **09/04/2022** à **23:35**

Bonjour à tous,

Ayant récemment créé une société de production audiovisuelle sous la forme d'une SARL, nous souhaitons nous lancer dans la production d'un clip musical au budget réduit, autoproduit et sans bénéfices pour notre société.

Nous souhaitons donc faire appel à des techniciens volontaires qui seraient entièrement défrayés et volontaires ; or ce système, bien que très commun dans le milieu de l'audiovisuel, semble juridiquement impossible pour un clip produit par une société (le bénévolat étant interdit et les minimums syndicaux stricts).

Nous nous interrogeons donc sur la solution suivante : nous connaissons le président d'une association qui serait d'accord de faire facturer à notre société une prestation qui consisterait au recrutement et à la mise à disposition de personnel pour notre tournage. Ainsi, les techniciens n'auraient pas à être rémunéré puisque embauché par l'association.

Cette solution est-elle viable, légale et possible ?

Autrement, quelles pourraient donc être les solutions envisageables afin de pouvoir faire travailler sur nos projets audiovisuels autoproduits et non lucratifs des techniciens volontaires ?

Merci pour votre aide.

Par **Prana67**, le **12/04/2022** à **09:10**

Bonjour,

Il faudrait voir votre idée en détail, j'avoue que je n'ai pas tout compris et je ne connais pas bien le milieu de l'audiovisuel. Ce que je peux vous dire avec certitude c'est que travail et bénévolat ça ne va pas bien ensemble du tout sauf dans quelques rares exceptions (conjoint ou proche du chef d'entreprise par exemple).

Si vous avez un projet en tête "sans bénéfice" comme vous dites le moyen le plus simple serait peut-être de passer complètement par une association.